

Comité de protection du voisinage : bon voisin , bon œil



Plusieurs citoyens nous ont fréquemment manifesté leurs préoccupations à l'égard du maintien de la sécurité des personnes, des lieux publics, des rues et des routes. Sachez que vos inquiétudes ont été bien entendues et considérées. Et que d'ailleurs au fil des ans, de nombreux efforts ont été déployés dans ce but. En effet, la Municipalité a procédé à l'ajout de lumières de rues, de dos d'ânes et de panneaux d'arrêts à différents endroits sur le territoire.

En lien avec ces démarches de maintien de la sécurité, le **comité de protection du voisinage a pris son envol en avril dernier**. Il est formé de citoyens habitants pratiquement dans tous les secteurs de la Municipalité ainsi que deux membres de la Municipalité dont, le maire, M. Alain St-Pierre, à titre de coordonnateur.

Ce comité a comme mandat **d'échanger et de se doter de moyens pour dénoncer les actions illégales et faire de la prévention**. **Non, ces citoyens ne joueront pas à la police!** Au contraire, leur mandat est d'appuyer et d'aider les policiers dans leurs démarches de démasquer les malfaiteurs en développant **un esprit de coopération afin de mieux combattre la criminalité locale et le vol par effraction**.

En effet, le rôle des membres de ce comité est **d'aviser la Municipalité des gestes répréhensibles commis par des individus**. **Suite à cet avis, un dossier sera ouvert au bureau municipal, et selon les faits, le tout sera transmis à la Sûreté du Québec**. Des gens sont parfois témoins de situation suspecte, mais ils refusent de porter plainte par peur des représailles. Dorénavant avec ce comité, les contrevenants ne pourront plus prétendre que la plainte vient nécessairement de la voisine d'en face. Puisqu'en effet, elle pourrait provenir de n'importe quel citoyen, car la plainte sera appuyée par le comité. Par conséquent, les fautifs y penseront à deux fois avant d'enfreindre les lois.



D'ailleurs, **saviez-vous qu'il est possible de recevoir un constat d'infraction, et ce même si la police n'était pas sur place lors de l'évènement?** Eh! oui, c'est possible! car maintenant que le comité de protection du voisinage est actif et entériné par la Sûreté du Québec, ce dit comité a le pouvoir de dénoncer. Par conséquent, des amendes pourront être émises par la Sûreté du Québec suite aux gestes illégaux rapportés par ce comité.

Ce comité permettra de faire grandement avancer les choses et ainsi la petite minorité de gens qui se fous des lois, y penseront, puisque la population entière les observeront! Il revient donc à tous et chacun de prendre ses responsabilités pour assurer la sécurité à Saint-Albert. Collaborer avec la Sûreté du Québec ne pourra que les aider à mieux nous protéger : l'union fait la force!



Moi, comme citoyen, que puis-je faire? Vous pouvez, **comme les membres du comité, faire de la prévention c'est-à-dire que si vous êtes témoins de situations suspectes, avisez la Municipalité de ces faits.** Vos propos seront entendus, en toute confidentialité, et vous aurez ensuite un suivi de la situation par le comité. Déjà en avril, le comité comptait 12 personnes sensibilisées, aujourd'hui suite à des propos échangés avec d'autres citoyens, bon nombre de citoyens se sont également ralliés à cette initiative. **D'ici quelques semaines, nous serons rendus des dizaines d'autres à faire de la sécurité et de la prévention, une priorité dans notre localité!**



Citoyen, SVP parlez-en! N'ayez pas peur! N'acceptez pas que des automobilistes roulent à vive allure dans des quartiers résidentiels paisibles! Ne tolérez pas que ces derniers ne fassent pas leur arrêt obligatoire! Ne permettez pas plus que ceux-ci fassent crisser leurs pneus! N'endurez pas non plus des VTT qui circulent à des vitesses folles dans les rues de la Municipalité!

Bientôt, des vignettes portant les couleurs de ce comité de protection du voisinage seront disponibles pour les citoyens. Ces collants pourront être apposés dans les vitrines de vos maisons : un geste simple pour **affirmer la solidarité des citoyens de St-Albert de faire de leur localité un endroit sécuritaire et respectueux!** D'ailleurs, si vous êtes intéressés à vous procurez une étiquette, communiquez sans tarder avec le bureau municipal.

La prévention, c'est l'affaire de tous, puisque la sécurité nous tient à cœur!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain St-Pierre'. The signature is stylized and fluid.

Alain St-Pierre,
maire et coordonnateur du comité de voisinage
Le 15 avril 2011